

# AU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 21 mars 2017 à 20H sous la présidence de monsieur Ludovic JULIEN, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Annexe de la Mairie.

**Présents** : messieurs JULIEN, DUFREGNE, GUEULLET, RONCERET, DENIS, CHERION mesdames DORIAT, EDELIN, FAVIER, AGUINET.

**Excusés** : Mesdames PARIS, DUPOUX (pouvoir Mme DORIAT), BOYER (pouvoir M DUFREGNE) Messieurs JUAN (pouvoir M CHERION), VOLAT (pouvoir M DENIS)

**Secrétaire de séance** : Monsieur DENIS

## **1) Compte Administratif 2016 de la commune**

Les élus votent à l'unanimité le compte administratif de la commune 2016 présenté par Jean Paul DUFREGNE le rapporteur des Finances. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 875 760 € et les recettes à 1 310 773 €. Les dépenses d'investissement se sont élevées à 498 268 € et les recettes à 314 168 €. L'excédent de fonctionnement cumulé se situe à 435 013 €, Le déficit en investissement de 184 100 €, le besoin de financement des investissements se situe à 333 200 €, le résultat reporté en fonctionnement pour 2016 sera de 101 812 €.

Le syndicat de voirie d'Ygrande a réalisé une partie des travaux du Contrat d'Aménagement de Bourg (rue des Granges) pour un coût d'environ 43 700 € HT, le SDE 03 réalisant les travaux d'éclairage public pour un coût de 5 505 €. Jean Paul DUFREGNE rappelle que depuis quelques années les dépenses d'investissement de voirie et d'éclairage public sont réalisées dans le budget de fonctionnement des communes, ce qui n'est pas logique et rend difficile la lisibilité du compte administratif.

La commune a maîtrisé ses dépenses de fonctionnement que ce soit pour les charges générales et les charges de personnel. La structure multi-accueil est devenue communautaire au 1<sup>er</sup> septembre ce qui engendre une baisse des dépenses (charges et salaires) mais aussi des recettes (prestation des familles et de la CAF). La dotation de Centre bourg obtenue il y'a 2 ans (pour les communes représentant à l'époque 15% d'un canton) compense la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement mais actuellement la municipalité n'a toujours aucune garantie sur la pérennisation de cette dotation.

Au niveau des investissements, les travaux d'aménagement de Bourg se sont poursuivis avec la réalisation de la tranche 2 : Place de la Croix, abords de l'église pour un coût de 138 000 € HT. Un terrain de 5 350 m<sup>2</sup> a été acheté pour un coût de près de 55 000 € (avec frais de notaire) à proximité de la garderie périscolaire afin de permettre la construction d'une maison du football réalisée en 2016 pour un coût de 120 000 € HT et la réalisation d'un

nouveau bâtiment périscolaire (cantine et accueil de loisirs) dont les premières dépenses ont été engagées à hauteur de 34 000 € sur un budget total prévisionnel de 845 000 € HT.

La commune a effectuée de l'achat de matériel avec l'acquisition d'une tondeuse autoportée et d'une autre tondeuse pour 17 400 € HT, du matériel urbain, des panneaux de signalétiques, barrières pour 5 000 € HT, des tables et chaises à l'école pour 1 200 € HT.

Des travaux ont aussi été engagés au Centre d'Animation Culturelle avec la pose d'un saturateur pour 5 500 € HT, l'installation d'un nouvel éclairage pour 10 700 € HT et la réalisation de travaux de menuiserie pour 11 300 € HT. Le bâtiment de l'école primaire a vu la pose de nouveaux rideaux pour un coût de 1 500 € HT et le garage de la cour de la mairie bénéficie d'une toiture neuve pour 4 600 € HT.

En parallèle le compte de gestion du receveur (trésor public de Bourbon l'Archambault) est lui aussi adopté, identique au compte administratif.

## **2) Compte Administratif du Contrôle Technique**

Les élus ont voté à l'unanimité le compte administratif du contrôle technique pour 2015. Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 11 531 € et les recettes à 25 641 €. Les dépenses d'investissement se sont élevées à 5 857 € et les recettes à 22 169 €. Le résultat global est de 30 422 €.

En parallèle la compte de gestion du receveur (trésor public de Bourbon l'Archambault) est lui aussi adopté, identique au compte administratif.

## **3) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

Suite à la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme rénové (loi ALUR), la compétence en matière d'urbanisme est confiée de droit aux intercommunalités sauf opposition de 25 % des communes représentant 20 % de la population. Les élus de Saint-Menoux s'opposent à ce transfert à l'intercommunalité qui correspond plus à un besoin du milieu urbain et décident de conserver la compétence urbanisme à l'échelle communale.

## **4) Syndicat Départemental de l'Energie (SDE 03)**

Le Conseil Municipal de Saint-Menoux prend une délibération d'adhésion au groupement de commandes du SDE 03 pour l'achat d'électricité en tarification C5 (ex tarif bleu) et hors éclairage public.

### **Divers**

- La commission de sécurité de la Préfecture de l'Allier a émis un avis favorable à l'activité du Centre d'Animation Culturelle.

- La commune propose de faire une demande de subvention auprès de la CAF pour l'achat d'un mini-bus qui servirait à l'Accueil de Loisirs en partenariat avec l'ESCALE (Centre Social de Souvigny).

- Des conventions d'hébergements dans des locaux seront prochainement réalisées entre la commune et les associations hébergées (Bibliothèque, Cantine, Club des Aînés, Club d'Echec, ASM Football, Pétanque Ménéulphienne).
- Daniel GUEULLET souligne le mauvais état d'entretien des trottoirs de la commune.

